

<https://csi-ferneyvoltaire.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1007>



Présentation Bac Pro ASSP

- FORMATIONS PROFESSIONNELLES - BAC PRO ASSP (Accompagnement Soins et Services à la personne) -

Date de mise en ligne : lundi 24 août 2020

Copyright © Cité Scolaire Internationale de Ferney-Voltaire - Tous droits

réservés

° Le titulaire du BAC PRO sera capable :

- d'assurer l'hygiène de l'environnement de la personne,
- de réaliser des activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation,
- de concevoir et mettre en oeuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale,
- de surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence,
- de préparer et concevoir des collations, des repas équilibrés conformes à un régime,
- de conduire des actions d'éducation à la santé.

° Le temps d'enseignement est partagé entre l'enseignement professionnel et général

L'enseignement professionnel s'articule en pôle de compétences associant l'enseignement professionnel théorique et pratique

- Un pôle Ergonomie Soins -Biologie
- Un pôle Animation Éducation à la Santé -Sciences Médico Sociales
- Un pôle Techniques de Services à l'Usager -Nutrition

L'enseignement général est abordé de manière concrète en relation avec le secteur de la santé et de l'intervention sociale. Il vise à faire acquérir une culture générale.

Les enseignements généraux dispensés sont :

Français, Histoire - Géographie - Éducation Morale et Civique, Mathématiques et Sciences Physiques, Anglais, Économie Gestion, Arts Appliqués, Prévention Santé et Environnement, Éducation Physique et Sportive.

° Il existe deux options à ce bac pro professionnel à choisir en fin de seconde :

- **L'option Â« à domicile Â»** : qui forme des professionnels s'occupant de personnes handicapés, d'enfants, de familles, de personnes âgées à domicile.
- **L'option en Â« structure Â»** : qui forme des professionnels destinés à s'occuper de personnes en structures collectives, qui sont en situation temporaire ou permanente de dépendance.

° Les périodes de formation en entreprise :

En seconde : 3 périodes de 2 semaines (janvier - février - juin)

En première : 2 périodes de 4 semaines (septembre- mai)

En terminale : 2 périodes de 4 semaines (novembre - mars)